

Quatrième Assemblée
Genève, 16-20 septembre 2002
Point 12 du projet d'ordre du jour provisoire

RÉSUMÉ DES RAPPORTS RELATIFS AUX MESURES DE TRANSPARENCE

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. Introduction.....	2
II. Résumé des rapports présentés par les États parties en application de l'article 7	3
Annexe 1: Formules pour les rapports à présenter en application de l'article 7	11
Annexe 2: Page de couverture du rapport annuel à présenter en application de l'article 7	17

I. INTRODUCTION

En application de l'article 7 de la Convention, chaque État partie est appelé à présenter au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, aussitôt que possible et de toute manière au plus tard 180 jours après l'entrée en vigueur de la Convention à son égard, un rapport sur les questions visées aux alinéas *a* à *i* du paragraphe 1. En outre, les États parties doivent mettre à jour annuellement les renseignements ainsi fournis, en couvrant la dernière année civile, et communiquer ceux-ci au Secrétaire général de l'ONU au plus tard le 30 avril de chaque année (art. 7, par. 2). Pour faciliter cette opération ainsi que la comparaison et l'évaluation des données, la première Assemblée des États parties, tenue en mai 1999, a adopté des formules standard pour les rapports à présenter en application de l'article 7, formules qui ont été élaborées en consultation avec les États parties. En septembre 2000, à la deuxième Assemblée des États parties tenue à Genève, il a été décidé d'ajouter une nouvelle formule intitulée «Formule J: Autres questions pertinentes». Celle-ci permet aux États parties de présenter à leur gré des rapports sur des questions concernant le respect et l'application de la Convention autres que celles que doivent couvrir les rapports prévus à l'article 7, et notamment de rendre compte des activités menées en application de l'article 6 et concernant l'assistance fournie pour les soins aux victimes des mines, leur réadaptation et leur réintégration sociale et économique¹.

En vue d'améliorer l'efficacité de la présentation des rapports, une page de couverture pour le rapport annuel à présenter en application de l'article 7 a été proposée pour examen par les États parties à la quatrième Assemblée des États parties à la Convention. Chaque État pourra y indiquer les changements intervenus depuis l'établissement du rapport précédent. S'il n'y a rien de nouveau à signaler, il suffira de remplir la page en question².

Le présent document donne un aperçu des réponses fournies selon ces formules par les États parties, au 21 août 2002. Le texte intégral des réponses est disponible sur l'Internet³.

¹ Voir l'annexe 1.

² Voir l'annexe 2.

³ Voir le document APLC/MSP.1/1999/1, p. 5 et 6, par. 23 et 24. L'adresse Internet est la suivante: <http://disarmament.un.org/MineBan.nsf>.

II. RÉSUMÉ DES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS PARTIES
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 7

Au 21 août 2002

N ^o	État	Date de présentation	Période sur laquelle porte le rapport	Langue
1	Albanie	3 avril 2002	Année 2001	Anglais
2	Andorre	12 juill. 2000	1 ^{er} janv. 1996-31 déc. 1999	Français
3	Antigua-et-Barbuda	29 mars 2000	Nov. 1999-29 mars 2000	Anglais
4	Argentine	31 août 2000	14 mars 2000-21 août 2000	Espagnol
		28 mai 2001	22 août 2000-11 mai 2001	
		23 juill. 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
5	Australie	23 déc. 1999	1 ^{er} juin 1999-27 déc. 1999	Anglais
		18 avril 2000	Année civile 1999	
		21 mai 2001	1 ^{er} janv. 2000-31 déc. 2000	
		30 avril 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
6	Autriche	29 juill. 1999	1 ^{er} mars 1999-30 avril 1999	Anglais
		28 avril 2000	30 avril 1999-31 déc. 1999	
		30 avril 2001	1 ^{er} janv. 2000-31 déc. 2000	
		3 mai 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
7	Bahamas	12 mars 2002	1999-2001	Anglais
8	Belgique	15 août 1999	1 ^{er} janv. 1999-31 déc. 1999	Anglais/ français
		27 avril 2000	Année civile 1999	Anglais
		30 avril 2001	1 ^{er} janv. 2000-31 déc. 2000	Français
		30 avril 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	Anglais
9	Belize	4 nov. 1999	Janv. 1999-déc. 1999	Anglais
10	Bénin	15 oct. 1999	Août 1999-31 déc. 1999	Français
		18 oct. 2000	1 ^{er} janv. 2000-31 déc. 2000	
		21 janv. 2001	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
11	Bolivie	8 nov. 1999	1 ^{er} janv. 1999-8 nov. 1999	Espagnol

N°	État	Date de présentation	Période sur laquelle porte le rapport	Langue
12	Bosnie-Herzégovine	1 ^{er} févr. 2000	8 mars 1999-1 ^{er} févr. 2000	Anglais
		1 ^{er} sept. 2001	Janv. 1996-1 ^{er} sept. 2001	
		20 mai 2002	Janv. 1996-30 avril 2002	
13	Botswana	28 sept. 2001		Anglais
14	Brésil	29 mars 2000	Oct. 1999-mars 2000	Anglais
		30 avril 2001	Mars 2000-déc. 2000	
		30 avril 2002	Janv. 2001-déc. 2001	
15	Bulgarie	27 août 1999	1 ^{er} mars 1999-27 août 1999	Anglais
		5 avril 2000	27 juill. 1999-5 avril 2000	
		1 ^{er} mars 2001	5 avril 2000-1 ^{er} mars 2001	
		22 avril 2002	1 ^{er} mars 2001-31 mars 2002	
16	Burkina Faso	4 déc. 2000	Année 2000	Anglais
		6 août 2001	Année civile 2000	
		14 mars 2002	Année civile 2001	
17	Cambodge	26 juin 2000	1993-26 juin 2000	Anglais
		30 juin 2001	1 ^{er} janv. 2000-31 déc. 2000	
		19 avril 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
18	Cameroun	14 mars 2001		Français
19	Canada	27 août 1999	1 ^{er} janv. 1999-31 juill. 1999	Anglais/ français
		27 avril 2000	1 ^{er} août 1999-14 mars 2000	
		30 avril 2001	15 mars 2000-15 févr. 2001	
		24 avril 2002	16 févr. 2001-1 ^{er} mars 2002	
20	Tchad	29 avril 2002	-- -avril 2002	Français
21	Colombie	15 mars 2002	1 ^{er} mars 2001-31 août 2001	Espagnol
		6 août 2002	1 ^{er} sept. 2001-30 avril 2002	
22	Costa Rica	3 sept. 2001		Espagnol
		20 févr. 2002	1996-1999	

N°	État	Date de présentation	Période sur laquelle porte le rapport	Langue
23	Croatie	3 sept. 1999	-- -juill. 1999	Anglais
		26 janv. 2001	1 ^{er} août 1999-31 déc. 1999	
		30 mai 2001	1 ^{er} janv. 2000-31 déc. 2000	
		26 avril 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
24	République tchèque	15 août 2000	Données valides au 1 ^{er} juill. 2000	Anglais
		30 avril 2001	-30 avril 2001	
		30 juin 2001	-30 juin 2001	
		3 mai 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
25	Danemark	27 août 1999	-- -août 1999	Anglais
		7 août 2000	-- -7 août 2000	
		30 avril 2001	1 ^{er} janv. 2000-31 déc. 2000	
		29 avril 2002	1 ^{er} mai 2001-30 avril 2002	
26	République dominicaine	26 sept. 2001		Espagnol
		28 mai 2002	Janv. 2001-déc. 2001	
27	Équateur	29 mars 2000	Avril 1999-mars 2000	Espagnol
		23 août 2000	Mars 2000-juill. 2000	
		5 mars 2001	Juill. 2000-mars 2001	
		31 mai 2002	Mars 2001-avril 2002	
28	El Salvador	31 août 2001	1 ^{er} juin 2000-31 août 2001	Espagnol
		29 avril 2002	1 ^{er} sept. 2001-31 mars 2002	
29	Fidji	12 nov. 1999	Nov. 1998-nov. 1999	Anglais
		21 août 2002	1999-2000	
		21 août 2002	2000-2001	
30	France	26 août 1999	-- -juill. 1999	Français
		3 mai 2000	1 ^{er} août 1999-31 mars 2000	
		11 juin 2001	Mars 2001	
		30 avril 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	

N°	État	Date de présentation	Période sur laquelle porte le rapport	Langue
31	Allemagne	31 août 1999	1 ^{er} mars 1999-1 ^{er} août 1999	Anglais
		30 avril 2000	1 ^{er} janv. 1999-31 déc. 1999	
		30 avril 2001	1 ^{er} janv. 2000-31 déc. 2000	
		16 avril 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
32	Grenade	13 juill. 2001	28 août 1998-30 avril 2001	Anglais
33	Guatemala	2 mars 2001	1999-2000	Espagnol
		5 juin 2002	Mars 2001-mars 2002	
34	Guinée-Bissau	19 juin 2002	22 nov. 2001-30 avril 2002	Portugais
35	Saint-Siège	28 août 1999	Févr. 1998-août 1999	Anglais
		5 avril 2002	Janv. 2000-déc. 2001	
36	Honduras	30 août 1999	1998-1999	Espagnol
		10 août 2001	Diverses périodes	
		11 avril 2002	Diverses périodes	
37	Hongrie	1 ^{er} oct. 1999	1 ^{er} mars 1999-27 août 1999	Anglais
		25 avril 2000	27 août 1999-25 avril 2000	
		30 avril 2001	1 ^{er} mai 2000-30 avril 2001	
		24 avril 2002	1 ^{er} mai 2001-30 avril 2002	
38	Islande	28 mai 2002	1999-2002	Anglais
39	Irlande	16 août 1999	3 déc. 1997-16 août 1999	Anglais
		14 avril 2000	16 août 1999-14 avril 2000	
		18 juin 2001	14 avril 2000-27 avril 2001	
		2 mai 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
40	Italie	29 mars 2000	Rapport initial au 31 janv. 2000	Anglais
		30 avril 2001	17 oct. 1998-31 déc. 2000	
		2 mai 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
41	Jamaïque	Juill. 2000	Sept. 1999-sept. 2001	Anglais
		1 ^{er} mai 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
42	Japon	27 août 1999	1 ^{er} mars 1999-31 mars 1999	Anglais
		28 avril 2000	1 ^{er} avril 1999-31 déc. 1999	
		21 juin 2001	1 ^{er} janv. 2000-31 déc. 2000	
		24 avril 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	

N°	État	Date de présentation	Période sur laquelle porte le rapport	Langue
43	Jordanie	9 août 1999	1 ^{er} mai 1999-1 ^{er} sept. 1999	Arabe
		30 juin 2000	1 ^{er} déc. 1999-30 juin 2000	Anglais
		5 juin 2002	Mise à jour annuelle	Arabe
44	Kenya	27 déc. 2001	23 janv. 2001-28 déc. 2001	Anglais
		4 juin 2002	29 déc. 2001-30 avril 2002	
45	Kiribati	4 déc. 2001	7 sept. 2000-28 août 2001	Anglais
46	Lesotho	17 août 2000		Anglais
47	Liechtenstein	18 sept. 2000	Premier rapport national	Anglais
		3 oct. 2001	Deuxième rapport national	
		14 mai 2002	Année civile 2001	
48	Lituanie	2 juill. 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	Anglais
49	Luxembourg	27 avril 2001	Année civile 1999	Anglais
		27 avril 2001	Année civile 2000	
		20 juin 2002	1 ^{er} janv. 2001-1 ^{er} janv. 2002	
50	Madagascar	20 juin 2001	31 janv. 2000-31 janv. 2001	Français
51	Malaisie	1 ^{er} mars 2000	1 ^{er} sept. 1999-1 ^{er} mars 2000	Anglais
		9 mai 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
52	Mali	17 mai 2001		Français
53	Malte	30 avril 2002	1 ^{er} nov. 2001-30 avril 2002	Anglais
54	Mauritanie	20 juin 2001	1 ^{er} juin 2001-1 ^{er} nov. 2001	Français
		12 juin 2002	1 ^{er} juin 2001-1 ^{er} juin 2002	
55	Maurice	20 mai 2002	30 avril 2001-30 avril 2002	Anglais
56	Mexique	24 sept. 1999	1998-1999	Espagnol
		7 févr. 2000	1999-2000	
		23 avril 2001	2000-2001	
		8 avril 2002	2001-2002	
57	Monaco	10 mai 2001		Français
		14 mars 2002		

N°	État	Date de présentation	Période sur laquelle porte le rapport	Langue
58	Mozambique	30 mars 2000	1 ^{er} mars 1999-31 août 1999	Anglais
		30 oct. 2001	1 ^{er} sept. 1999-31 déc. 2000	Anglais/ portugais
		2 juill. 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	Anglais
59	Pays-Bas	7 janv. 2000	1 ^{er} mars 1999-31 déc. 1999	Anglais
		20 avril 2001	1 ^{er} janv. 2000-31 déc. 2000	
		19 avril 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
60	Nouvelle-Zélande	27 déc. 1999	1 ^{er} juill. 1999-27 déc. 1999	Anglais
		18 mai 2001	27 déc. 1999-31 déc. 2000	
		29 avril 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
61	Nicaragua	18 mai 2000	-- -sept. 1999	Espagnol
		7 mai 2001	-- -20 avril 2001	
		22 mai 2002	-- -30 mars 2002	
62	Nioué	2 sept. 1999	-- -31 août 1999	Anglais
		18 févr. 2002		
63	Norvège	26 août 1999	1 ^{er} mars 1999-26 août 1999	Anglais
		23 août 2000	23 août 1999-22 août 2000	
		11 juin 2001	1 ^{er} janv. 2000-31 déc. 2000	
		3 mai 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
64	Panama	16 avril 2002		Espagnol
65	Paraguay	13 juin 2001	17 déc. 2000-1 ^{er} mai 2001	Espagnol
66	Pérou	2 mai 2000	-- -mars 2000	Espagnol
		4 mai 2001	Mars 2000-mars 2001	
		16 mai 2002	Mars 2001-mars 2002	
67	Philippines	12 sept. 2000		Anglais
		13 août 2001	12 sept. 2000-29 avril 2001	
			30 avril 2001-29 avril 2002	
5 avril 2002	29 avril 2001-4 avril 2002			
68	Portugal	1 ^{er} févr. 2000	3 déc. 1997-31 janv. 2000	Anglais
		30 avril 2001	3 déc. 1997-31 janv. 2001	

N°	État	Date de présentation	Période sur laquelle porte le rapport	Langue
69	République de Moldova	8 avril 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	Anglais
70	Roumanie	27 janv. 2002	1 ^{er} mai 2001-1 ^{er} oct. 2001	Anglais
		18 avril 2002	2 oct. 2001-8 avril 2002	
71	Rwanda	4 sept. 2001	1 ^{er} févr. 2001-31 août 2001	Anglais
72	Saint-Kitts-et-Nevis	27 nov. 1999	1 ^{er} mars 1999-27 nov. 1999	Anglais
73	Samoa	24 juin 2002	Janv. 1999-juin 2002	Anglais
74	Saint-Marin	29 oct. 2001		Anglais
75	Sénégal	1 ^{er} sept. 1999	1 ^{er} mars 1999-30 août 1999	Français
		27 mars 2001	1 ^{er} janv. 2000-31 déc. 2000	
		22 avril 2002	1 ^{er} janv. 2001-1 ^{er} avril 2002	
76	Slovaquie	9 déc. 1999	3 déc. 1997-30 nov. 1999	Anglais
		12 juin 2000	1 ^{er} déc. 1999-30 avril 2000	
		25 juill. 2001	1 ^{er} janv. 2000-31 déc. 2000	
		30 avril 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
77	Slovénie	7 sept. 1999	1 ^{er} avril 1999-30 sept. 1999	Anglais
		30 janv. 2001	1 ^{er} oct. 1999-30 avril 2000	
		1 ^{er} avril 2001	1 ^{er} mai 2000-30 avril 2001	
		16 avril 2002	1 ^{er} mai 2001-30 avril 2002	
78	Afrique du Sud	1 ^{er} sept. 1999	1 ^{er} mars 1999-1 ^{er} sept. 1999	Anglais
		30 août 2000	28 août 1999-31 déc. 1999	
		17 sept. 2001	1 ^{er} janv. 2000-31 déc. 2000	
		28 mai 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
79	Espagne	15 déc. 1999	1 ^{er} juill. 1999-28 déc. 1999	Espagnol
		15 avril 2001	28 déc. 1999-31 déc. 2000	
		7 juin 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
80	Swaziland	16 févr. 2000	1 ^{er} juill. 1999-30 janv. 1999	Anglais
81	Suède	29 oct. 1999	1 ^{er} mai 1999-30 sept. 1999	Anglais
		14 juin 2000	1 ^{er} sept. 1999-1 ^{er} avril 2000	
		30 avril 2001	1 ^{er} avril 2000-1 ^{er} avril 2001	
		25 avril 2002	1 ^{er} avril 2001-1 ^{er} avril 2002	

N°	État	Date de présentation	Période sur laquelle porte le rapport	Langue
82	Suisse	4 août 1999	1 ^{er} mars 1999-20 août 1999	Anglais
		11 avril 2000	Année civile 1999	
		28 mars 2001	Année civile 2000	
		30 avril 2002	Année civile 2001	
83	Thaïlande	10 nov. 1999	1 ^{er} mai 1999-31 oct. 1999	Anglais
		2 mai 2000	1 ^{er} nov. 1999-31 janv. 2000	
		17 avril 2001	1 ^{er} janv. 2000-31 déc. 2000	
		30 avril 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
84	Ex-République yougoslave de Macédoine	25 mai 1999	4 déc. 1999-31 mars 1999	Anglais
		25 juin 2002	30 avril 2001-30 avril 2002	
85	Tunisie	9 juill. 2000	1 ^{er} janv. 2000-30 juin 2000	Français
86	Turkménistan	14 nov. 2001		Russe
87	Ouganda	24 mai 2002	28 janv. 2000-24 mai 2002	
88	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	26 août 1999	1 ^{er} mars 1999-1 ^{er} août 1999	Anglais
		17 avril 2000	1 ^{er} août 1999-1 ^{er} avril 2000	
		25 avril 2001	1 ^{er} avril 2000-31 déc. 2000	
		21 mars 2002	1 ^{er} janv. 2001-31 déc. 2001	
89	Uruguay	23 avril 2002	Avril 2001-avril 2002	Espagnol
90	Yémen	30 nov. 1999	4 déc. 1997-30 nov. 1999	Anglais
		14 nov. 2000	30 nov. 1999-14 nov. 2000	
		8 sept. 2001	14 nov. 2000-8 sept. 2001	
		27 avril 2002	8 sept. 2001-27 avril 2002	
91	Zambie	31 août 2001	1 ^{er} avril 2001-31 août 2001	Anglais
92	Zimbabwe	11 janv. 2000	Août 1999-janv. 2000	Anglais
		4 avril 2001	Janv. 2000-déc. 2000	

ANNEXE 1

CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE,
DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT DES MINES
ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION

Formules pour les rapports à présenter en application de l'article 7

L'État partie est libre d'augmenter les tableaux des formules

[À l'avenir, pour les mises à jour annuelles, citer l'article 7, par. 2 et 3]

NOM DE L'ÉTAT [PARTIE]: _____

DATE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT: _____

AUTORITÉ À CONTACTER: _____

(Nom, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique)
(UNIQUEMENT À DES FINS DE CLARIFICATION)

Formule A Mesures d'application nationales

Art. 7, par. 1 «Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur:

- a) Les mesures d'application nationales visées à l'article 9.»

Nota bene: Conformément à l'article 9, «Chaque État partie prend toutes les mesures législatives, réglementaires et autres, qui sont appropriées, y compris l'imposition de sanctions pénales, pour prévenir et réprimer toute activité interdite à un État partie en vertu de la présente Convention, qui serait menée par des personnes, ou sur un territoire, sous sa juridiction ou son contrôle.»

État [partie]: _____ Renseignements pour la période allant du _____ au _____

Mesures	Renseignements supplémentaires (par exemple, date effective de mise en œuvre et texte législatif joint)

Formule B Stocks de mines antipersonnel

Art. 7, par. 1 «Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur:

- b) Le total des stocks de mines antipersonnel dont il est propriétaire ou détenteur ou qui se trouvent sous sa juridiction ou son contrôle, incluant une ventilation par type, quantité et, si cela est possible, par numéro de lot pour chaque type de mines antipersonnel stockées.»

État [partie]: _____ Renseignements pour la période allant du _____ au _____

Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires
TOTAL			

Formule C Localisation des zones minées

Art. 7, par. 1 «Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur:

- c) Dans la mesure du possible, la localisation de toutes les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle où la présence de mines antipersonnel est avérée ou soupçonnée, incluant le maximum de précisions possible sur le type et la quantité de chaque type de mines antipersonnel dans chacune des zones minées et la date de leur mise en place.»

État [partie]: _____ Renseignements pour la période allant du _____ au _____

1. Zones où la présence de mines est avérée*

Localisation	Type	Quantité	Date de mise en place	Renseignements supplémentaires

2. Zones où la présence de mines est soupçonnée*

Localisation	Type	Quantité	Date de mise en place	Renseignements supplémentaires

* Au besoin, il peut être établi un tableau distinct pour chaque zone minée.

Formule D Mines antipersonnel conservées ou transférées

Art. 7, par. 1 «Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur:

- d) Les types et quantités et, si possible, les numéros de lot de toutes les mines antipersonnel conservées ou transférées pour la mise au point de techniques de détection des mines, de déminage ou de destruction des mines et pour la formation à ces techniques, ou bien celles transférées dans un but de destruction, de même que les institutions autorisées par un État partie à conserver ou à transférer des mines antipersonnel conformément à l'article 3.»

État [partie]: _____ Renseignements pour la période allant du _____ au _____

1. Mines conservées pour la mise au point de techniques et pour la formation (art. 3, par. 1)

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires
TOTAL	-----			

2. Mines transférées pour la mise au point de techniques et pour la formation (art. 3, par. 1)

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires (par exemple, mines transférées de ... à ...)
TOTAL	-----			

3. Mines transférées aux fins de destruction (art. 3, par. 2)

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires (par exemple, mines transférées de ... à ...)
TOTAL	-----			

Formule E État des programmes de reconversion ou de mise hors service des installations de production des mines antipersonnel

Art. 7, par. 1 «Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur:

- e) L'état des programmes de reconversion ou de mise hors service des installations de production des mines antipersonnel.»

État [partie]: _____ Renseignements pour la période allant du _____ au _____

Indiquer s'il s'agit d'un programme de «reconversion» ou de «mise hors service»	État (indiquer si le programme est «en cours» ou «achevé»)	Renseignements supplémentaires

Formule F État des programmes de destruction des mines antipersonnel

Art. 7, par. 1 «Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur:

- f) L'état des programmes de destruction des mines antipersonnel visés aux articles 4 et 5, y compris des précisions sur les méthodes qui seront utilisées pour la destruction, la localisation de tous les lieux de destruction et les normes à observer en matière de sécurité et de protection de l'environnement.»

État [partie]: _____ Renseignements pour la période allant du _____ au _____

1. État des programmes de destruction des stocks de mines antipersonnel (art. 4)

Description de l'état des programmes, y compris:	Précisions sur:
la localisation des lieux de destruction	
	Les méthodes
	Les normes à observer en matière de sécurité
	Les normes à observer en matière de protection de l'environnement

2. État des programmes de destruction des mines antipersonnel dans les zones minées (art. 5)

Description de l'état des programmes, y compris:	Précisions sur:
la localisation des lieux de destruction	
	Les méthodes
	Les normes à observer en matière de sécurité
	Les normes à observer en matière de protection de l'environnement

Formule I Mesures prises pour alerter la population

Art. 7, par.1 «Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur:

- i) Les mesures prises pour alerter dans les plus brefs délais et de manière effective la population au sujet de toutes les zones identifiées conformément au paragraphe 2 de l'article 5.»

Nota bene: Aux termes de l'article 5, paragraphe 2, «Chaque État partie s'efforce d'identifier toutes les zones sous sa juridiction ou son contrôle où la présence de mines antipersonnel est avérée ou soupçonnée et s'assure, dès que possible, que toutes les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle où se trouvent des mines antipersonnel sont marquées tout au long de leur périmètre, surveillées et protégées par une clôture ou d'autres moyens afin d'empêcher effectivement les civils d'y pénétrer, jusqu'à ce que toutes les mines antipersonnel contenues dans ces zones minées aient été détruites. Ce marquage sera conforme, au minimum, aux normes prescrites par le Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.»

État [partie]: _____ Renseignements pour la période allant du _____ au _____

[Exposé]

Formule J Autres questions pertinentes

Nota bene: Les États parties peuvent utiliser cette formule pour présenter à leur gré des rapports sur d'autres questions pertinentes, et notamment des questions concernant le respect et l'application de la Convention autres que celles que doivent couvrir les rapports prévus à l'article 7. Les États parties sont encouragés à utiliser cette formule pour rendre compte des activités réalisées en application de l'article 6, en particulier en ce qui concerne l'aide fournie pour les soins aux victimes des mines, leur réadaptation et leur réintégration sociale et économique.

État [partie]: _____ Renseignements pour la période allant du _____ au _____

[Exposé/référence à d'autres rapports]

ANNEXE 2
PAGE DE COUVERTURE DU RAPPORT ANNUEL À PRÉSENTER
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 7

NOM DE L'ÉTAT [PARTIE]: _____

PÉRIODE SUR LAQUELLE PORTE LE RAPPORT: du _____ au _____
jour/mois/année jour/mois/année

Formule A: Mesures d'application nationales:

- Modifiée
- Non modifiée (dernier rapport présenté en: *année*)

Formule B: Stocks de mines antipersonnel:

- Modifiée
- Non modifiée (dernier rapport présenté en: *année*)
- Sans objet

Formule C: Localisation des zones minées:

- Modifiée
- Non modifiée (dernier rapport présenté en: *année*)
- Sans objet

Formule D: Mines antipersonnel conservées ou transférées:

- Modifiée
- Non modifiée (dernier rapport présenté en: *année*)
- Sans objet

Formule E: État des programmes de reconversion:

- Modifiée
- Non modifiée (dernier rapport présenté en: *année*)
- Sans objet

Formule F: État des programmes de destruction des mines antipersonnel:

- Modifiée
- Non modifiée (dernier rapport présenté en: *année*)
- Sans objet

Formule G: Mines antipersonnel détruites:

- Modifiée
- Non modifiée (dernier rapport présenté en: *année*)
- Sans objet

Formule H: Caractéristiques techniques:

- Modifiée
- Non modifiée (dernier rapport présenté en: *année*)
- Sans objet

Formule I: Mesures prises pour alerter la population:

- Modifiée
- Non modifiée (dernier rapport présenté en: *année*)
- Sans objet

Formule J: Autres questions pertinentes:

- Modifiée
- Non modifiée (dernier rapport présenté en: *année*)
- Sans objet

Notes concernant l'utilisation de la page de couverture:

1. La page de couverture peut **compléter** les formules détaillées adoptées à la première et à la deuxième Assemblée des États parties lorsque les renseignements figurant dans certaines formules du rapport annuel sont identiques à ceux contenus dans les rapports précédents. En pareil cas, il suffit de joindre les formules qui contiennent de nouveaux éléments d'information.
2. La page de couverture peut **remplacer** les formules détaillées adoptées à la première et à la deuxième Assemblée des États parties, à condition que tous les renseignements figurant dans le rapport annuel soient identiques à ceux contenus dans le rapport précédent.
3. Lorsqu'il est mentionné sur la page de couverture que les renseignements correspondant à une formule donnée sont les mêmes que ceux qui ont été fournis dans un rapport antérieur, la date de présentation de ce dernier doit être indiquée clairement.
